



Grand entretien

L'engagement des Hospices
Civils de Lyon en promotion
de la santé

Écho de réseaux

1^{ère} semaine de la promotion
de la santé au centre hospitalier
universitaire de Nantes :
une action innovante à l'hôpital

IHAB au centre hospitalier
de Saint-Quentin :
un projet d'équipe

Focus



Écho de réseaux

Prévention et promotion
de la santé en psychiatrie :
**la démarche du centre
hospitalier Charles Perrens**

Outils

**Les nouveaux standards
HPH 2020**, un outil d'évaluation
et de projection dans la démarche
Lieu de santé promoteur de santé

International Network of Health Promoting Hospitals & Health Services : une dynamique renouvelée

LE RÉSEAU INTERNATIONAL HPH

Issu d'une réflexion sur la promotion de la santé par l'OMS, le réseau HPH (International Network of Health Promoting Hospitals & Health Services) propose aux établissements de santé de les accompagner dans la mise en place d'une stratégie de promotion de la santé et de les mettre en réseau pour bénéficier des expériences de chacun. Ainsi, des outils, des standards, un site internet, une conférence internationale annuelle ou encore des groupes de travail, tous basés sur les preuves et les bonnes pratiques éprouvées et reconnues, sont autant de ressources proposées par le réseau HPH pour soutenir le déploiement et l'implémentation de stratégie de promotion de la santé.

Aujourd'hui, le réseau international compte environ 600 membres actifs, hôpitaux, structures de santé et membres affiliés, répartis dans 30 pays, et 20 réseaux nationaux et régionaux. La charte graphique du réseau a également été renouvelée, accompagnant la parution des nouveaux standards 2020 et donnant ainsi une nouvelle dynamique à ce réseau international.

LA PROMOTION DE LA SANTÉ EN FRANCE

En France, le concept de promotion de la santé apparaît dans plusieurs textes officiels comme une préoccupation du législateur ainsi que le démontre la loi du 31 juillet 1991 qui introduit dans les missions de l'hôpital la nécessité de prendre part à des actions de santé publique, notamment en termes de prévention et d'éducation pour la santé. Les ordonnances du 24 avril 1996 viendront structurer quant à elles la mise en place d'une politique nationale et régionale de santé publique, qui tend à réduire les inégalités de santé et prend en compte la satisfaction des usagers. La promotion de la santé des populations et la réduction des inégalités de santé s'imposeront alors avec force et la loi du 21 juillet 2009 viendra conforter le rôle des établissements de santé dans l'éducation et la prévention.

C'est dans ce contexte que naît le réseau international des hôpitaux promoteurs de santé sous la coordination de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP). C'est ensuite Santé publique France qui se voit confier le déploiement et la coordination du réseau *Health Promoting Hospitals* pour la France, avant de déléguer ces missions au RESPADD en 2018.

LE RÉSEAU LIEU DE SANTÉ PROMOTEUR DE SANTÉ

Coordonné par le RESPADD, le Réseau français Lieu de santé promoteur de santé permet aux établissements qui le souhaitent de mettre en place une stratégie de promotion de la santé au sein de leur établissement, au bénéfice des soignants, des bénéficiaires de soins, des visiteurs et de la communauté environnante. Aujourd'hui, une douzaine d'établissements français ont adhéré au réseau HPH et bénéficient ainsi des outils et de la mise en réseau proposés par la coordination internationale. Ils profitent également du soutien et de l'accompagnement proposés par le RESPADD qui leur fournit des ressources, des expériences et la visibilité nécessaire pour la mise en place de leurs actions.

La Revue LIEU DE SANTÉ PROMOTEUR DE SANTÉ

Mars 2022 – N° 7 – ISSN 2648-9414 (imprimé)
ISSN 2649-4973 (en ligne)

Directeur de publication : Amine Benyamina

Directeur de rédaction : Nicolas Bonnet

Comité de rédaction : Nicolas Bonnet, Marianne Hochet

Secrétariat : Maria Baraud

Ont collaboré à ce numéro : Bérangère Barreau, Amine Benyamina, Nicolas Bonnet, Annie Fayolle-Arrossamena, Cécile Ferriot, Marianne Hochet, Pierre Leblanc, Maud Level, Lucie Malloggi, Philippe Michel, Leïla Moret, les membres du COPIL IHAB de la maternité du CH Saint-Quentin

© Textes et visuels : RESPADD 2022

Cette revue bénéficie du soutien de Santé publique France

Bernard Artal Graphisme / Imprimerie Peau, Berd'huis
Tirage : 2 000 exemplaires



Éditorial Les innovations scientifiques et technologiques ont innervé les XIX^e et XX^e siècles dans un contexte de célébration du progrès technique considéré comme libérateur, tant les modes de vies des personnes que la perception par celles-ci de la vie en société ont été bouleversés par des découvertes ou des inventions améliorant le bien-être collectif et individuel.

La réalité du XXI^e siècle est sensiblement différente des représentations traditionnelles que véhicule l'idée de progrès. Le changement climatique – ou le voisinage des installations polluantes à travers les âges – et les injustices environnementales qu'il génère, comme les déserts médicaux au profit de bulles technologiques, révèlent des inégalités insoupçonnées.

Aujourd'hui, les systèmes de santé et d'assurance maladie sont ainsi de plus en plus confrontés à des défis difficiles à relever : pression de la prise en compte de la dynamique des innovations scientifiques et technologiques actuelles et à venir, arrivée de médicaments de plus en plus coûteux, télémédecine, etc. Or, les innovations scientifiques et technologiques sont aussi porteuses d'inégalités, tant dans leurs accès que dans leurs applications à tous, dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint. Se pose alors la question de l'accès à ces innovations : pourront-elles être proposées à tous ceux qui en ont besoin ou seront-elles réservées à ceux qui peuvent se les offrir ? Favoriseront-elles réellement la réduction des inégalités de santé ?

En écho avec le préambule de la Constitution de l'Organisation mondiale de la santé de 1946 qui définit « la santé (comme) un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne

consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité », ce droit à la santé passe non seulement par la prestation de soins de santé appropriés en temps opportun, mais aussi les facteurs fondamentaux déterminants de la santé tels que l'accès à l'eau potable, à une quantité suffisante d'aliments sains et à un logement décent, l'hygiène du milieu et la santé au travail, l'accès à l'éducation et à l'information relatives à la santé, notamment la santé sexuelle.

Dans ce contexte, la promotion de la santé environnementale devient un sujet essentiel, à renforcer, en s'appuyant sur l'article premier de la charte de l'environnement de 2004 de la République française : « Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé ».

Notre projet de société, démocratique et républicain, est fondé sur ces principes d'égalité, de solidarité et de fraternité. Pour le préserver, il est primordial d'assurer à chacun la satisfaction de ces besoins de base que sont la santé et ses déterminants comme le logement, la nourriture et l'éducation, dans un environnement sain et promoteur de santé.

Amine Benyamina,
président du RESPADD



© eienabél / Adobe Stock



Les Hospices Civils de Lyon (HCL) ont officialisé leur engagement dans la stratégie Lieu de santé promoteur de santé en signant la Déclaration de Budapest, regroupant les 17 mesures principales à mettre en place pour s'inscrire dans une démarche de promotion de la santé, le 10 novembre 2021, en présence de la direction de l'établissement, de l'ARS et du RESPADD.

Dans cet entretien, les différents acteurs locaux de cette stratégie détaillent les étapes, actions et leviers pour avancer dans cette démarche.

L'engagement des Hospices Civils de Lyon en promotion de la santé

1 | Que représente pour vous la démarche Lieu de santé promoteur de santé ? Quels en sont les définitions et les enjeux ?

Les HCL regroupent treize hôpitaux sur cinq sites géographiques différents, dont l'un est situé dans le Sud de la France. C'est à la fois une force car nous sommes sans aucun doute un gros acteur du territoire en termes de santé, et dans le même temps cela rend difficile d'identifier et suivre toutes les actions qui sont menées par toutes nos équipes. Cet engagement est donc pour nous l'opportunité de plus et mieux définir la contribution que les HCL peuvent apporter sur leur territoire et de créer un espace pour tous les acteurs de prévention de notre CHU. Il s'agit aussi d'explorer avec toutes les bonnes volontés internes et externes une stratégie de promotion de la santé au sein de l'établissement en étroite interaction avec la ville et son territoire. La démarche proposée par les réseaux LSPS et HPH est en effet pour nous un cadre intéressant permettant de rassembler tous les professionnels autour d'un projet global de prévention primaire et promotion de la santé. Dans notre engagement dans ces réseaux, nous y avons aussi vu l'opportunité de profiter de l'expérience du RESPADD et des autres établissements du réseau sur le déploiement d'une stratégie de promotion de la santé au sein de l'hôpital : ce que nous cherchions à améliorer depuis quelques temps déjà.

2 | Quels moyens et ressources sont engagés dans votre établissement pour accompagner le développement de la prévention et de la promotion de la santé en milieu de soins ?

Depuis plusieurs années des équipes ont commencé à proposer et porter des projets à leur échelle, puis parfois plus largement dans le CHU ou pour quelques-uns enfin au-delà de l'hôpital. De là est venu une réflexion sur comment mieux coordonner tous ces projets, mais surtout comment les diffuser au sein de l'ensemble des services ; et finalement d'en porter une vision plus transversale pour que ces projets puissent profiter à tous nos usagers : bref, passer d'une phase pionnière à une véritable stratégie d'établissement. Cela a d'abord été discuté dans le cadre de notre projet d'établissement en 2017, dans une partie consacrée à la santé populationnelle intégrant ces premières réflexions sur la prévention.



Ainsi notre direction qualité a changé de nom afin d'intégrer les missions de ce champ que nous voulions voir développer sous la coordination du Pr Philippe Michel. Puis petit à petit, le besoin d'une équipe dédiée pour porter cette vision et ces projets est devenu une évidence. En concertation avec l'Université, nous avons créé un poste d'Assistant Hospitalo-Universitaire (AHU) en santé publique, rattaché au Pr Michel, afin de commencer à structurer une équipe autour de cette thématique.

3 | Dans votre établissement, comment pourriez-vous décrire le développement des actions en promotion de la santé ? Quels en sont les leviers et les acteurs ?

Au-delà de la question de l'engagement institutionnel et des moyens d'appui qui sont naturellement des leviers importants, nous constatons que le levier principal du développement de ces actions repose sur les équipes et les usagers. C'est en effet leurs idées qui sont motrices, ainsi que leur volonté de mieux faire face à certains constats. Sans eux ces actions n'existeraient pas, et sans eux il n'y aurait pas non plus de futurs projets. La structuration institutionnelle reste également indispensable, particulièrement pour donner l'impulsion nécessaire ; ou pour créer des espaces de rassemblement et d'échanges autour d'un sujet, comme cela a été le cas pour le tabac par exemple avec la création du Comité de lutte contre le tabac (COLT), qui permet de porter des projets transversaux et concrets au travers du label Lieu de santé sans tabac (LSST). Les acteurs sont donc très variés, regroupant des médicaux et paramédicaux, des directeurs et agents administratifs, des représentants du personnel et d'usagers aussi, ou encore des acteurs extérieurs à l'hôpital (de la ville ou territoriaux). Cette pluridisciplinarité et complémentarité nous paraît aussi un levier important pour le développement de ces projets.

4 | Les HCL ont, par la signature de la Déclaration de Budapest, officialisé leur engagement en promotion de la santé. Quelles seront les prochaines étapes et les prochaines actions de ce déploiement ?

Nous avons déjà commencé à identifier des acteurs de prévention ou promotion de la santé au sein de notre CHU. Pour nous les prochaines étapes sont de finir de structurer notre groupe de pilotage pluridisciplinaire et de réaliser notre auto-évaluation à l'aide du nouveau guide HPH. Puis l'étape d'élaboration du plan d'amélioration sera un moyen puissant de communication vis-à-vis des professionnels et des usagers, de mobilisation et d'incitation par la meilleure connaissance des attendus, car rares sont les professionnels qui savent que cette déclaration concerne autant les patients et leur entourage que les professionnels eux-mêmes. Nous avons également identifié un travail sur la définition d'indicateurs permettant le suivi de nos actions, et la mise en place de recueils de données en rapport avec ceux-ci. L'expérience que nous avons avec la mise en place du COLT et le déploiement d'actions sur la thématique du tabac va nous être précieuse dans tout cela.

5 | Selon vous, quels sont les facteurs indispensables à la réussite d'un Lieu de santé promoteur de santé ?

Pour nous, ce qui a été décisif c'est l'engagement que notre Direction Générale a eu en faveur de la signature de la Déclaration de Budapest. La Direction a en effet tout de suite été séduite par cette idée et a su impliquer dès le démarrage la Mairie et la Métropole de Lyon. Cela est pour nous un signal fort en faveur de ce que nous voulions mettre en place et travailler autour de la prévention



Signature des chartes LSPS et LSST en présence de Philippe Guetat, directeur de la Délégation Départementale du Rhône et de la Métropole de Lyon à l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, Raymond Le Moign, directeur des HCL, Sébastien Couraud, président du comité de lutte contre le tabac et Nicolas Bonnet, directeur du RESPADD.

Les HCL c'est **200 ans**
d'histoire médicale au cœur
de la cité et bien au-delà

C'est aussi **1,3 millions** de journées
d'hospitalisation, près d'**1 million**
de consultations,
300 000 passages aux urgences
et **12 000 naissances** par an !

C'est également **15 000 repas**
et **24 000 kilos de linge** lavés chaque jour

13 hôpitaux,
organisés en **5 groupements**
sur **930 000 m²**

QUELQUES CHIFFRES sur votre établissement

C'est **24 000 professionnels**
dont plus de **5 000 médecins,**
162 métiers différents et
150 nouveaux arrivants
par mois

C'est autour de
2 500 publications
scientifiques par an

C'est un budget annuel de fonctionnement
de **2,04 milliards d'euros**

primaire et de la promotion de la santé au sein de notre CHU. C'est cette volonté de la Direction qui nous paraît indispensable à la mise en place de la démarche LSPS, afin de garantir que le projet sera soutenu dans son ensemble. Ensuite il faut des personnes volontaires, avec l'envie de s'engager dans ce projet et d'en porter ses actions jusque sur le terrain.

6 | Quels conseils partageriez-vous pour convaincre les établissements de s'engager dans la démarche Lieu de santé promoteur de santé ?

Nous pourrions leur dire en premier lieu qu'il n'y a pas d'obligation de résultat à court terme, et que la démarche est d'abord un processus volontaire. Elle n'a pas pour but d'imposer des choses ni à l'établissement, ni aux équipes. Tous les axes de travail ne sont pas forcément à mettre en place. La méthode proposée est essentiellement un guide, qui permet d'identifier des actions possibles, puis c'est à eux de choisir ce qui leur paraît pertinent et accessible compte-tenu de leur établissement, de son histoire, de son organisation, de ses agents et de ses usagers. Avant de nous décider, nous avons pris contact avec des responsables de la démarche LSPS dans d'autres établissements, pour discuter en quoi cela consiste pour eux. Cette étape a été rassurante pour nous, et nous a permis de mieux comprendre la démarche.

7 | Comment voyez-vous le développement de la santé à la lumière de la crise COVID ? Quels en sont les enjeux et que faut-il mettre en œuvre ?

La crise COVID a remis le sujet de la santé au cœur de l'actualité avec toutes ses dimensions, dont la santé mentale, et avec l'ensemble de ses déterminants, individuels, comportementaux, socio-économiques et culturels, et enfin liés au système de soins. Cette pandémie est de fait une syndémie dans le sens où santé

environnementale, animale et humaine sont interdépendantes : un impact concret dans notre établissement est que les démarches développement durable ont pris une dimension différente aux yeux des professionnels. La santé des professionnels a également été, et reste, un point d'attention majeur. Les patients sont, cela a été montré dans des études sur leur expérience des soins pendant la crise, touchés par l'engagement des professionnels, sensibilisés par les problèmes existants dans nos établissements et leurs représentants se montrent encore plus impliqués qu'auparavant. Au final, nous avons l'impression que la population se réintéresse à ce sujet, ou plutôt le redécouvre sous un autre jour. Un coup de projecteur a été mis sur l'importance de la santé, ressource fondamentale et fragile, et sur les difficultés de l'hôpital public. Nous redoutons « l'après », particulièrement le contrecoup de cette crise autant sur le plan sanitaire de l'évolution des maladies chroniques ou en termes de santé mentale de la population, que sur le plan des ressources humaines, et enfin que sur le plan des inégalités sociales de santé. Il nous faudra aussi apprendre, ou réapprendre, à prendre soin de nos professionnels et particulièrement des soignants. Nous craignons enfin une certaine fracture avec une fraction minime mais significative de la population, de plus en plus en rejet avec la médecine et la science, avec qui il faudra trouver un moyen de rester en lien et de communiquer.

Un mot pour conclure...

Vous voyez, la crise sanitaire nous a rappelé l'importance de la prévention, et des difficultés que nous avons à la développer en France. Elle nous incite à travailler pour que chacun trouve les ressources nécessaires au maintien de sa santé, et en premier à développer ses compétences psychosociales. Tout cela ne fait que confirmer l'importance de miser sur la promotion de la santé et l'éducation pour la santé pour faire face à ces enjeux, et que les hôpitaux doivent en être des acteurs. ●

Pr Philippe Michel, directeur Direction Qualité Usagers
et Santé Populationnelle
Dr Pierre Leblanc, assistant Hospitalo-Universitaire



IHAB au CH de Saint-Quentin, un projet d'équipe



Une démarche entamée en 2013 ...

Le centre hospitalier de Saint-Quentin s'est engagé dans la démarche de labellisation IHAB dès 2013. Ce temps de préparation, qui peut sembler long, a permis aux équipes une réelle et profonde appropriation des changements requis à l'obtention du label, et en particulier les changements de leurs pratiques auprès des parents et des enfants.

... qui a créé une dynamique d'équipe

La préparation de la labellisation s'est imposée comme un véritable projet de service. Tous les professionnels et tous les métiers se sont impliqués dans la démarche et ont constitué un COmité de PIlotage (COPIL) avec des représentants de tous les métiers. Cette organisation a permis de renforcer la collaboration entre les différentes professions et entre les différents secteurs.

Changer la façon de percevoir les parents et l'enfant

L'IHAB a également entraîné un changement dans la perception que les professionnels de l'établissement ont des parents et des enfants. Ils sont désormais perçus, non plus uniquement comme des patients, mais comme de véritables acteurs de la prise en charge, dotés de rôles et de compétences.

Un changement des métiers et des pratiques

Ces changements fondamentaux de la perception des patients se sont accompagnés de modifications de pratiques et de réorganisations. Il n'y a plus de distinction entre les équipes prenant en charge la mère et celles prenant en charge l'enfant.

La préparation à la naissance a été revue pour intégrer l'information anténatale qui présente aux familles les 10 points clés à connaître avant la naissance.

Nécessitant des formations

Pour accompagner les agents face à ces changements nécessaires, de nombreuses formations ont été mises en place. Des sessions « marathon » (formations journalières de 30 minutes avec focus chaque jour sur une des recommandations du label) ont été mises en œuvre et ont permis de s'assurer que chaque agent du service dispose des compétences et connaissances nécessaires pour répondre aux besoins et attentes du nouveau-né et de ses parents. Un accompagnement par des référents spécialement formés, sous



forme d'observations de pratiques cliniques a également été mis en place. En pratique, chaque agent a bénéficié d'une étape de formation « en exercice » sous forme de jeu de rôle avant de bénéficier, dans un second temps, d'un accompagnement direct avec les familles. L'efficacité de toutes ces démarches a été régulièrement vérifiée par enquêtes directement auprès des mères.

Des résultats constatés

Toutes ces démarches ont permis d'améliorer le taux d'allaitement maternel (dont les bénéfices ne sont plus à prouver), la satisfaction des patientes, l'ambiance dans le service, le bien-être au travail des équipes et leur fierté de travailler dans une maternité labellisée IHAB.

Une démarche récompensée par l'obtention du label en décembre 2020

L'obtention du label en décembre 2020 est venue récompenser le travail des équipes et valider l'ensemble des travaux engagés.

À ce jour, les changements mis en œuvre restent d'actualité et les professionnels continuent le travail pour poursuivre l'amélioration continue de la prise en charge des enfants et de leurs parents. Les retours des mères nous le prouvent au quotidien. ●

→ **QUELQUES CHIFFRES EN 2021**

- Accouchements : 1 643
- Épisiotomie : 2,7 %
- 28 lits en maternité
- Taux de césariennes : 18,2 %
- Initiation Allaitement maternel à la naissance : 44,7 %
- Allaitement maternel exclusif : 27,3 % (17,6 en 2020)

Les membres du COPIL IHAB de la maternité

Prévention et promotion de la santé en psychiatrie : la démarche du centre hospitalier Charles Perrens



Adhérent au Réseau Lieu de santé promoteur de santé depuis 2020, le centre hospitalier Charles Perrens (CHCP), situé à Bordeaux, développe depuis plusieurs années une démarche globale de prévention et de promotion de la santé en psychiatrie.

Pour promouvoir son engagement et ses actions, le CHCP a organisé du 27 septembre au 1^{er} octobre dernier, sa première semaine dédiée à la prévention et à l'«aller vers». Il s'agissait de mieux faire connaître les projets existants en proposant différents événements à destination des professionnels de l'établissement, des étudiants, des usagers ou des partenaires du centre hospitalier.

Au cours de cette semaine les professionnels ont pu participer, sur le temps de pause, à des ateliers de sensibilisation proposés par le Service de Santé au Travail, le service Qualité et Gestion des risques, les services d'addictologie et par le Comité Girondin de la Ligue contre le Cancer dans le cadre d'Octobre rose. L'équipe d'enseignants en activité physique adaptée a proposé aux agents un challenge interservices pour tester leur condition physique et a aussi organisé pour les patients une découverte d'activités cyclistes, permettant de mettre en lumière le travail réalisé au quotidien. Les internes en médecine et les étudiants de l'IFSI ont pu assister à des conférences dédiées sur l'addictologie ou la présentation de projets tels qu'INFORMed, programme de recherche interventionnel numérique pour la réduction du stress et la prévention du suicide chez les étudiants en médecine, promu par le CHCP.

Le mardi 28 septembre, une conférence s'est tenue en présence de partenaires et de représentants de l'ARS Nouvelle Aquitaine, de la Région et de la Mairie de Bordeaux. Grâce aux discours de deux philosophes et aux échanges qui ont suivi nous sommes interrogés sur les limites éthiques à repérer dans les démarches de prévention et d'«aller vers». Des porteurs de projets mis en œuvre hors les murs ont également pu présenter à l'assemblée leurs actions.

Cette journée a été ponctuée par l'inauguration de la Maison de la Recherche et de la Santé Publique du CHCP, ainsi que par la signature de la Déclaration de Budapest par monsieur Biais, directeur du CHCP et madame Hochet, représentant le RESPADD. Cette signature symbolise l'engagement de l'établissement dans son rôle d'hôpital promoteur de santé.

En effet, depuis de nombreuses années, des actions de prévention et de promotion de la santé sont portées par le CHCP, dans et hors de ses murs. Elles répondent essentiellement à des priorités fixées au niveau national, régional et territorial et sont



Signature de la Déclaration de Budapest en présence de Thierry Biais, directeur du CH Charles Perrens, et Marianne Hochet, responsable ressources et développement au RESPADD.

financées notamment par des crédits issus du fonds d'intervention régional (FIR), dans la déclinaison du Programme Régional de Santé de la Nouvelle Aquitaine. Pour soutenir les équipes dans ces actions, le CHCP a recruté en 2021 une chargée de mission en santé publique, grâce au soutien financier de l'ARS. Ce poste dédié à la promotion de la santé permet de suivre étroitement les projets et de travailler encore plus en lien avec les autres établissements du Groupement Hospitalier de Territoire Alliance de Gironde dans ce domaine, qu'ils soient spécialisés en santé mentale ou non.

En tant qu'établissement de santé mentale, les projets développés par le CHCP concernent les addictions avec des programmes d'«aller vers» les publics en situation de précarité, le secteur de la périnatalité (professionnels et futurs/jeunes parents) ou encore les collégiens. Des projets de promotion de la santé mentale et de prévention du suicide sont également menés que ce soit auprès des détenus par le Service Médico-Psychologique Régional ou des étudiants du campus bordelais en partenariat avec l'Espace Santé Étudiant de l'Université.

Autant de projets qui alimenteront la prochaine Semaine de la prévention et de l'«aller vers» après une première édition qui a remporté un net succès. ●

Annie Fayolle-Arrossamena, directrice adjointe en charge de la prévention
Maud Level, chargée de mission en santé publique



1^{ère} semaine de la promotion de la santé au centre hospitalier universitaire de Nantes : une action innovante à l'hôpital

Du 7 au 11 juin 2021, l'équipe du Hall santé s'est donné pour premier défi l'organisation d'un événement mettant la promotion de la santé au cœur de l'hôpital.



Depuis l'engagement du CHU de Nantes dans la démarche Lieu de santé promoteur de santé (LSPS) en 2018, l'unité Promotion Éducation Santé (PromES) du Service de santé publique a créé un lieu dédié à la promotion de la santé : le Hall santé ! Cette nouvelle structure, spécialisée dans le développement de l'éducation pour la santé à destination du personnel hospitalier, des patients et des usagers du territoire, a ouvert ses portes en 2021 à l'hôpital Saint-Jacques.

Le Hall santé, pensé comme une porte d'entrée vers une santé plus globale à l'hôpital, accueille, accompagne et valorise des projets de promotion de la santé et de prévention initiés par les professionnels de santé du CHU.

Le déploiement de la 1^{ère} édition de la Semaine de la promotion de la santé en juin 2021 a constitué une étape fondamentale pour faire connaître cette nouvelle structure. Elle visait également à sensibiliser les professionnels de l'établissement, les patients et les usagers à des thématiques de prévention.

De nombreuses activités proposées et acteurs mobilisés...

Plus de 20 professionnels du CHU (médecins, sages-femmes, infirmiers, tabacologues) ont été impliqués dans l'animation de stands sur la santé environnementale, la santé cardiovasculaire et la prévention du tabagisme sur les différents sites du CHU tout au long de la semaine. À travers leur implication, les équipes soignantes ont pu valoriser les actions et projets de promotion de la santé entrepris dans leurs services. Des sages-femmes et auxiliaires puéricultrices, récemment formées à l'animation d'ateliers Nesting®, ont sensibilisé les professionnels et les patients à la prévention des risques liés aux polluants intérieurs. Le service de cardiologie, particulièrement investi dans l'éducation thérapeutique du patient, a pu faire connaître cette activité et délivrer des messages clés autour de l'hypertension artérielle. Plus de 840 flyers distribués lors de l'événement ont permis de communiquer sur la



création du Hall santé et l'engagement du CHU de Nantes dans la démarche LSPS. La présence du partenaire Permajuice® a donné de la visibilité aux stands tout en permettant à plus de 400 professionnels de parcourir près de 70 km à vélo sur toute la semaine pour créer leurs smoothies.

Malgré un nombre de participants restreint, les 2 webconférences organisées en soirée et animées par deux experts sur l'activité physique et la santé environnementale ont particulièrement plu. En parallèle, plus de 650 professionnels ont testé leurs connaissances sur diverses thématiques de santé en participant à un quiz en ligne. Les 6 gagnants du jeu concours organisé à l'occasion de l'événement ont remporté les lots des partenaires Kiplin® et Vitemonmarché®.

Quelques leçons de cette première semaine...

Cette semaine marque une 1^{ère} étape dans l'intégration pérenne de la promotion de la santé à l'hôpital. La direction du CHU a salué « cette belle initiative » et 91 % des participants étaient satisfaits de cette proposition innovante au sortir d'une période de gestion hospitalière particulièrement complexe du fait de la crise sanitaire.

Cependant, au cours de cette semaine, le public des patients et usagers de l'hôpital a été difficile à atteindre : il a semblé peu approprié d'engager le dialogue sur la prévention de certains comportements de santé avec des usagers ou des patients accaparés par la gestion de la maladie. C'est pourquoi l'édition de 2022 ciblera spécifiquement le personnel hospitalier. Pour les patients et les usagers, l'équipe du Hall santé envisage prochainement un partenariat avec la Ville de Nantes pour l'organisation d'un programme de webconférences sur la santé et le bien-être. Cette complémentarité permettra d'inscrire pleinement le Hall santé dans la démarche LSPS, qui vise à la fois les patients et leur entourage, le personnel et la communauté du territoire d'implantation de l'hôpital. ●

Bérangère Barreau, Dr Lucie Malloggi, Cécile Ferriot et Pr Leïla Moret

LES NOUVEAUX STANDARDS HPH 2020, **un outil d'évaluation et de projection** dans la démarche Lieu de santé promoteur de santé



International Network of
Health Promoting Hospitals
& Health Services

Le réseau international HPH (International Network of Health Promoting Hospitals & Health Services) fédère les

établissements de santé impliqués en promotion de la santé au niveau mondial et les accompagne dans leur démarche en proposant des outils d'évaluation et d'aide à la mise en place. Le réseau propose également l'accès à des conférences internationales, à des groupes de travail thématiques et la mise en relation des établissements adhérents du réseau.

L'ensemble de la stratégie de promotion de la santé proposée par le réseau HPH repose sur une série de standards, déclinés en sous-standards observables et mesurables grâce à divers indicateurs permettant de situer un établissement de santé dans la démarche, d'établir un plan d'actions, un échéancier et des objectifs ainsi que la mesure d'une évolution au cours du temps.

Les premiers standards avaient été établis en 2006 et faisaient référence jusqu'en 2020 où ils ont été réévalués et mis à jour. Les standards de 2020 reflètent les nouvelles politiques et données scientifiques pour soutenir une mise en place globale et élargie de la promotion de la santé au niveau international. Ces nouveaux standards ont été construits par un groupe de travail dédié en intégrant une vision populationnelle, en s'intéressant à des groupes spécifiques comme les personnes âgées ou encore les jeunes et adolescents, et une vision par thématiques telles que l'environnement ou l'impact sociétal de la santé.

Les standards et sous-standards de 2020

- 1 | Démontrer l'engagement de l'établissement dans la démarche HPH**
 - a. La gouvernance
 - b. La politique
 - c. Suivi, mise en place et évaluation
- 2 | Assurer l'accès aux services**
 - a. Droit et disponibilité
 - b. Information et accessibilité
 - c. Acceptabilité socio-culturelle
- 3 | Améliorer les soins centrés sur la personne et favoriser l'investissement des usagers**
 - a. Réactivité aux besoins de soins
 - b. Pratique de soin responsable
 - c. Communication entre bénéficiaire et personnel
 - d. Soutenir les changements de comportement des bénéficiaires et leur empowerment
 - e. Impliquer les bénéficiaires, leur entourage, les soignants et la communauté
 - f. Collaboration avec les professionnels de santé
- 4 | Créer un lieu de travail et un cadre sains**
 - a. Besoins en santé, investissement et promotion de la santé des professionnels
 - b. Environnement sain
- 5 | Promouvoir la santé dans la communauté élargie**
 - a. Besoins en santé de la population
 - b. Aborder la santé de la communauté
 - c. Santé environnementale
 - d. Partager l'information, la recherche et les capacités



Ces standards sont à destination des professionnels de santé et des managers et doivent permettre :

- > d'évaluer la place de la promotion de la santé dans un établissement de santé ;
- > d'outiller les établissements de santé pour améliorer la promotion de la santé ;
- > de réorienter les stratégies des établissements de santé pour répondre aux besoins et challenges ;
- > d'impliquer tous les professionnels et bénéficiaires de soins pour améliorer la qualité des soins ;
- > de favoriser une meilleure coordination des soins entre tous les acteurs ;
- > de protéger la santé et la sécurité des professionnels et bénéficiaires.

Pour être rendus utilisables et pratiques, ces standards ont été déclinés en un manuel d'autoévaluation. Cet outil permet d'opérationnaliser les standards et propose une série d'éléments mesurables pour évaluer la performance des établissements de santé. Ses objectifs sont de fournir un outil d'évaluation et d'amélioration de la promotion de la santé aux établissements, de stimuler l'amélioration continue des procédures et d'encourager la réorientation des projets d'établissement vers la promotion de la santé.



De façon pratique, cet outil propose pour chaque sous-standard des éléments mesurables ainsi qu'une échelle de notation, de 1 à 10, permettant de se situer entre « pas du tout mis en place » jusqu'à « complètement mis en place ». Remplir cet outil permet donc de faire un état des lieux de sa stratégie de promotion de la santé à un instant T, de définir des objectifs et un calendrier d'actions et de mesurer, dans un second temps, une évolution dans la mise en place de la stratégie. ●

Marianne Hochet, responsable ressources et développement RESPADD

→ Le détail des standards et sous-standards est disponible en français ; le manuel est lui, pour l'instant, uniquement accessible en anglais depuis le site du réseau HPH :

<https://www.hphnet.org/standards/>

Chaque année, le réseau international des hôpitaux et structures de santé pour la promotion de la santé (HPH) organise la conférence internationale HPH, en partenariat avec un hôte local membre du réseau.

En 2021, le RESPADD a eu le plaisir d'organiser et d'accueillir la 28^e édition de cette conférence à Paris, en France.

CET ÉVÉNEMENT S'EST TENU LE MARDI 12 OCTOBRE 2021.

La conférence portait sur les systèmes de management au service de la santé et a été l'opportunité d'échanger sur des exemples mis en place à travers le monde.

Pour la première fois, la conférence s'est tenue en ligne pour permettre à chacun d'y participer. Tous les moyens ont été mis en œuvre pour permettre des échanges interactifs et pour proposer une large gamme de contenus variés. Ainsi, les participants ont pu bénéficier de :

- > 2 conférences plénières tenues par 9 intervenants internationaux et traduites en français ;



- > 26 sessions parallèles et ateliers ;
- > l'accès à des chats en ligne pour communiquer entre participants et avec les intervenants ;
- > l'accès à une salle virtuelle d'exposition des 400 posters retenus ;
- > 15 jours de replays pour l'ensemble des contenus.

Cette conférence, c'était également 570 résumés soumis, plus de 350 inscrits et environ 150 intervenants.

Organiser cette conférence a été, pour le RESPADD et pour la France, l'occasion de communiquer sur la promotion de la santé pour mieux en faire connaître les enjeux, de valoriser les actions des établissements français et étrangers déjà impliqués dans la démarche, de mettre en avant le réseau LSPS, relai national du réseau international

HPH, et aussi de mobiliser les différents acteurs pour leur permettre d'échanger, de se rencontrer, d'inspirer et de prendre exemple sur d'autres.

Nous tenons également à remercier nos partenaires, qui nous ont soutenus dans l'organisation de cet événement international, la MNH (Mutuelle nationale des hospitaliers), Santé publique France, le réseau IHAB (Initiative hôpital ami des bébés) et le GNTH (Global Network for Tobacco Free Healthcare Services) ainsi que l'AP-HP (Assistance publique – Hôpitaux de Paris), partenaire majeur et membre fondateur du RESPADD, représenté et valorisé à l'occasion de cette conférence.

En 2022, c'est en Italie, à Riva del Garda, que nous aurons le plaisir de nous retrouver pour la 29^e conférence internationale HPH du 17 au 19 octobre 2022. ●

AFFICHES Lieu de santé promoteur de santé

Le RESPADD propose dès à présent trois nouvelles affiches en lien avec le réseau Lieu de santé promoteur de santé. Ces affiches reprennent des textes fondateurs de la promotion de la santé, ses grands principes et objectifs. Elles permettent ainsi de rappeler l'origine de cette démarche et ses fondements, d'informer sur les définitions qui régissent la promotion de la santé et de valoriser l'engagement des établissements de santé investis dans cette stratégie.



«« LA DÉCLARATION D'ALMA-ATA

Cette déclaration découle directement de la conférence internationale sur les soins de santé primaires d'Alma-Ata en 1978 et souligne l'importance d'une action rapide et coordonnée impliquant largement les différents acteurs tant du secteur de la santé que décisionnaires. Dix principes sont exposés proposant ainsi des pistes d'actions pour que les gouvernements investissent le champ de la santé.

LA CHARTE D'OTTAWA >>>

Cette charte est adoptée lors de la première conférence internationale pour la promotion de la santé, réunie à Ottawa le 21 novembre 1986. Ce document s'inscrit dans un objectif global qui est de contribuer à la santé pour tous. Cette charte présente des définitions clés ainsi que des actions à mettre en place et des objectifs à atteindre en promotion de la santé.



«« LA DÉCLARATION DE BUDAPEST

La Déclaration de Budapest des Hôpitaux promoteurs de santé de 1991 propose autour de 17 points des objectifs aux établissements de santé pour intégrer la prévention, des projets participatifs ou éducatifs à destination aussi bien des bénéficiaires de soins que des professionnels et de la communauté environnante. Elle résulte notamment des échanges menés lors de la conférence d'Ottawa.

Sa signature est le signal fort de l'engagement d'un établissement de santé en promotion de la santé et de son entrée dans le réseau LSPSIHPH.